

se fait pas d'illusions



Selon l'avocat Me Laurent Nicod, Michel Peiry a trouvé ses marques dans son univers carcéral. Et il ne voit pas son avenir ailleurs. sacha bittel

Qui est Michel Peiry?

Le 30 octobre 1989, le Tribunal d'Entremont condamnait Michel Peiry à la réclusion à vie pour l'assassinat de quatre adolescents, une tentative et un délit manqué d'assassinat. La plus sordide affaire criminelle valaisanne connaissait son épilogue judiciaire. A l'heure où la loi impose d'examiner l'éventualité de remettre en liberté le sadique de Romont, nous avons relu ce verdict de 225 pages, remarquable de modération, qui permet d'esquisser un portrait de l'assassin.

Michel Peiry est né à Neuchâtel le 28 février 1959, soit le jour même du mariage civil de ses parents. Il a effectué sa scolarité à Fribourg et son école de recrue en 1979 à Monthey. Il s'est toujours senti méprisé, rejeté, exploité dans sa famille, à l'école et au travail. Il portait un amour immodéré pour une mère idéalisée qu'il voyait souvent pleurer et encaisser les coups et les brimades de son mari. Son père avait une piètre réputation:

abusant de l'alcool, il était connu de la justice pour attentats répétés à la pudeur commis sur des fillettes. Violent avec son épouse et son fils, il avait suscité une haine telle que Michel avait souvent eu envie de le tuer et «qu'une nuit, alors qu'il était âgé d'environ 15 ans, il était allé chercher un couteau à la cuisine, mais avait finalement manqué du courage nécessaire».

C'était l'enfer à la maison et guère mieux en dehors: jamais Michel n'a pu se faire un seul vrai copain. Il a toujours vécu à l'écart de la communauté humaine, son seul ami, le confident de son malheur était son chien Pachka, dont la mort lui causera un chagrin indicible, plus grand encore que celle de son amie Francine, qu'il avait pourtant aimée...

Doué d'une intelligence d'un niveau légèrement supérieur à la moyenne, il a un goût prononcé pour la lecture et même une certaine culture.

Un élément central explique son comportement asocial: «son homosexualité très tôt découverte, longtemps mal acceptée et toujours mal vécue».

Triste curé

Un épisode, lourd sans doute de conséquences, se déroula quand Michel avait 11 ans. Ayant surpris dans un bois deux hommes en pleins ébats homosexuels, lui, le servent de messe, en fut si troublé qu'il se confia à son curé. Le jugement relève: «Cet ecclésiastique, bien loin de l'encourager à dominer son penchant homosexuel, a au contraire cherché à le convaincre qu'il valait mieux lui laisser libre cours. Il l'a même si bien fait qu'il a entraîné l'accusé dans sa chambre, où il a fait connaître à ce dernier sa première expérience homosexuelle, qui coïncidait avec la première fois où Peiry obtenait un plaisir sexuel avec un tiers. Après coup, l'accusé en a cependant ressenti un écœurement d'autant plus grand que

ce triste ecclésiastique avait acheté son silence en lui remettant 50 francs, comme si l'accusé avait vendu son corps...» Peiry se repliera encore plus sur lui-même et confiera: «Personne n'a compris que je quittais la société normale pour m'enfermer dans un monde à moi.» En prison depuis quinze ans, il est un détenu modèle: jamais une sanction disciplinaire. Après neuf cents jours de détention, il confiait: «Les autres détenus me traitent comme un pestiféré. Je crois que si j'avais affaire à un pédophile (ce qu'il conteste être) je le traiterais aussi comme on me traite.»

Déplacé de prison en prison, il attend actuellement à la Plaine de l'Orbe – sans illusion – le résultat de la procédure sur sa mise en liberté. Sa crainte était de devoir changer de prison pour les besoins de l'expertise, son avocat a demandé que ce soient les experts qui se déplacent.

Jean Bonnard

«Jusqu'à son dernier jour!...»

La cour, Jean-Pierre Gross, président, Michel Dupuis et Christian Praplan, juges, a évoqué dans son verdict de 1989 l'éventuelle libération de Peiry après quinze ans, relevant que «contrairement à une idée communément reçue, l'autorité qui prononce la réclusion à vie, comme en l'espèce, manifeste clairement sa volonté de voir l'accusé privé de liberté jusqu'à son dernier jour».

Considérant le fort risque de récidive, la cour avait ajouté: «La condamnation de Peiry à la réclusion à vie implique d'elle-même l'assurance de la prévention des risques de récidive. Le maintien du condamné, jusqu'à la fin de ses jours, en milieu carcéral strict est en effet la solution la plus sûre pour la protection de la population. Et tant l'autorité pénitentiaire pour les congés que le Conseil d'Etat pour la mise en liberté conditionnelle ne pourront accorder de faveur que si le danger de récidive est conjuré.»

Des parents confiants

«Je ne peux imaginer que Michel Peiry puisse un jour sortir de prison.» Papa de l'une des victimes du sadique de Romont, Jean-Pierre Puipe veut croire que la procédure qui vient de s'ouvrir viendra confirmer le verdict rendu en octobre 1989 par le Tribunal d'Entremont. Convaincu que Peiry représente toujours un trop gros danger pour la population, Jean-Pierre Puipe dit faire entière confiance aux membres de la commission de libération conditionnelle et à leur bon sens. «Ce sont des gens du peuple qui représentent la société. Ils sauront prendre la bonne décision: maintenir Peiry sous les verrous.»

Le calvaire de Thomas

Une semaine avant son arrestation (le 2 mai 1987), Peiry avait laissé Thomas (prénom d'emprunt), sa dernière victime, pour morte, «achevée à coups de marteau dans le crâne». Thomas surviva et, grâce à la précision de ses souvenirs, permettra l'arrestation du tueur. Longtemps, Thomas se réveillera la nuit en hurlant. Deux ans plus tard, sa mère avoua qu'il ne parlait guère et avait raté ses examens. Aujourd'hui, il termine une formation de réparateur automobile. Roland Fornerod, responsable REGA pour la Suisse romande, le connaît bien: «Il s'est marié en mai et son épouse attend un enfant, mais il reste très fragile et sa situation économique est catastrophique. Il est travailleur et a le cœur sur la main. Sa situation est inadmissible: il n'a jamais bénéficié d'une aide psychologique ou financière depuis l'agression... Nous avons la mémoire courte; sans ses indications, le sadique de Romont aurait encore pu tuer avant d'être arrêté.» Roland et un ami soutiennent Thomas: «Le prononcé du procès n'a jamais été exécuté, les 75 000 francs alloués à titre de dommages ne lui ont jamais été versés. Comment rester indifférent alors que les agresseurs font la une des journaux et qu'on oublie les victimes? Depuis que je côtoie Thomas, je n'ai jamais compris pourquoi, nous l'Etat, ne pouvions pas aider les victimes de telles agressions. C'est indigne de notre pays.»

NB. Thomas a besoin de 35 000 francs pour éponger ses dettes. A peine la dixième de cette somme a été réunie jusqu'ici. Un compte a été ouvert pour lui à la BCV (VD): 10-725-4 en faveur de: R5019.02.07 (767) Rochat Philippe

PUBLICITÉ



Vins du Monde

Découvrir l'Afrique du Sud

Venez déguster

une sélection des vins Jordan, un des dix meilleurs producteurs de la région de Stellenbosch en Afrique du Sud



- à la foire du Valais, au stand «Vins du Monde» CERM, stand 127
- au Carnotzet (Centre Migros des Casernes à Sion), les 5 et 6 octobre 2001.

En promotion notre carton découverte Afrique du Sud «Jordan»

Participez à notre concours et gagnez un week-end au Piémont pour 2 personnes

CONCOURS

- Oui je profite et commande (offre valable jusqu'au 31.10.2001)
- Je souhaite participer au tirage au sort (les gagnants seront informés en novembre)

..... carton(s) de dégustation Jordan Afrique du Sud à Fr. 90.- (au lieu de Fr. 107.-) contenant:

- 1 BT DE FUMÉ BLANC 1999
- 1 BT DE CHARDONNAY 1998
- 1 BT DE CHAMELEON BLANC 1999
- 1 BT DE CHAMELEON ROUGE 1999
- 1 BT DE MERLOT 1998
- 1 BT DE CABERNET SAUVIGNON 1997

Nom: _____

Adresse: _____

NPA/ Ville: _____

- Je viens chercher les vins aux Celliers de Champsec
- Je souhaite être livré, port de Fr 10.- facturé en plus

Les Celliers de Champsec, «Vins du Monde» Grand Champsec 30, 1950 Sion 4

